



## CHALLENGE INTERCLUBS DE LA BAIE 2025

Barbâtre / Beauvoir sur Mer / Bouin / Saint Hilaire de Riez / Saint Jean de Monts / Sallertaine / Soullans

### REGLEMENT

1. Le concours de la baie se déroule sur 7 semi-nocturnes du vendredi. Un club qui reçoit ne joue pas.
2. Les équipes se composent de 9 à 10 joueurs(euses), (3 triplettes + 1 remplaçant).
3. Un des joueurs inscrits a le rôle de capitaine et s'assure du respect du règlement par ses équipes. À l'issue de chaque partie, les deux capitaines des deux équipes opposées remplissent conjointement la feuille de marque, et veillent à ce que tous les résultats soient correctement notés.
4. Seuls, les joueurs licenciés, « **promotion et non classés** », ou au moins titulaires d'une carte de membre « loisirs » d'un club participant à ce concours, peuvent jouer.
5. Un joueur licencié dans un club participant et possédant une carte de membre d'un autre club ne peut jouer que pour le club dont il est licencié.
6. Un joueur licencié dans un club, ne participant pas à ce concours, mais titulaire d'une carte de membre d'un club y participant, peut jouer pour ce club.
7. Un même joueur ne peut jouer que pour un seul club durant une même édition du concours.
8. Les trois triplettes sont homogènes et non modifiables sauf dans le cas du remplacement. Le joueur remplacé ne devient pas remplaçant.
9. 2 points sont enregistrés par partie gagnée. À la fin du concours, le goal-average départagera les éventuels ex aequo.
10. A l'issue de la soirée, toutes les feuilles de marque sont collectées par le capitaine du club organisateur du concours qui est chargé d'établir le classement et de la diffusion à l'ensemble des clubs.

## ORGANISATION

1. Accueil sur place à 19h. J'ai du but à 19h30.
2. Le capitaine se présente au responsable du club recevant, afin de récupérer les feuilles de marque, les tickets de restauration et les éventuelles consignes.
3. Chaque joueur inscrit reçoit deux tickets de sandwich + un ticket, fromage/dessert.
4. Toutes les boissons servies en bouteille ou en canette, (bière, coca, soda, Perrier, etc. ainsi que bière pression) sont payantes.
5. Toutes les boissons servies au verre (vin, coca, jus de fruit, etc.) sont gratuites et offertes par le club recevant. Celui-ci doit s'assurer de les fournir au verre.
6. Un apéritif de bienvenue est offert par le club qui reçoit.

### **Clubs organisateurs :**

2023 Soullans – 2024 Sallertaine – **2025 Saint-Hilaire-de-Riez** – 2026 Bouin  
2027 Beauvoir sur mer – 2028 Barbâtre – 2029 Noirmoutier – 2030 Saint-Jean-de-Monts

### **Dates et lieu des rencontres :**